

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX
Le jeudi six octobre, à 19h00

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

Étaient présents : BACHELIN Colette, COURSOLLE Véronique, CRAPART Patricia, DUBOIS Sylvain, DUSSAUSOY Bastien, GENEL Serge, GUÉNARD Nathalie, GUITTARD Erik, HENAUT Pierre, LEDAIN Thomas, LEVASSEUR Jean-Jacques, MARTEL Maryvonne, POTIN Bertrand, RICHARD Catherine.

Absent excusé : /

Absent : FALAIZE Kévin.

Administrée présente : Madame GERBAUX Ghislaine.

Convocation du 8 septembre 2022

Affichage du 8 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Maryvonne MARTEL est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-c- **Lecture et adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

-d- **Signature du registre**

-e- **Points à ajouter à l'ordre du jour :**

7- Convention d'utilisation et de mise à disposition annuelle de locaux communaux

8- Remplacement d'un membre du SIVU « Le point du Jour » de Beuvarde

-f- **Intervention de Monsieur SENET** qui souhaite adhérer au projet d'une nouvelle boulangerie. Il souhaite voir les locaux et le matériel avant de se lancer dans le projet.

- 1 - OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire informe le conseil municipal :

Madame le maire donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales complémentaires, qui se sont déroulées le dimanche 25 juin 2022.

Élus le dimanche 15 mars 2020	Bastien DUSSAUSOY
	Bertrand POTIN
	Catherine RICHARD
	Nathalie GUÉNARD
	Véronique COURSOLLE
Élus le dimanche 28 juin 2020	Kévin FALAIZE
	Maryvonne MARTEL
	Sylvain DUBOIS
	Erik GUITTARD
	Jean-Jacques LEVASSEUR
Élus le dimanche 25 septembre 2022	Serge GENEL
	Thomas LEDAIN
	Patricia CRAPART
	Colette BACHELIN
	Pierre HENAUT

Madame le maire déclare le conseil municipal installé, tel qu'il a été constaté lors des élections précitées.
Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-2- OBJET : ORDRE DU TABLEAU

Le maire informe le conseil municipal :

Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes (art. L 2121-1 du CGCT) :

- après le maire, prennent rang les adjoints, puis les conseillers municipaux ;
- après une élection, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre élus sur une même liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil ;
- entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

ORDRE DU TABLEAU :

Madame Catherine RICHARD	maire
Madame Véronique COURSOLLE	1 ^{ère} adjointe
Monsieur Bastien DUSSAUSOY	conseiller municipal
Monsieur Bertrand POTIN	conseiller municipal
Madame Nathalie GUÉNARD	conseillère municipale
Monsieur Kévin FALAIZE	conseiller municipal
Madame Maryvonne MARTEL	conseillère municipale
Monsieur Sylvain DUBOIS	conseiller municipal
Monsieur Erik GUITTARD	conseiller municipal
Monsieur Jean-Jacques LEVASSEUR	conseiller municipal
Monsieur Serge GENEL	conseiller municipal
Monsieur Thomas LEDAIN	conseiller municipal
Madame Patricia CRAPART	conseillère municipale
Madame Colette BACHELIN	conseillère municipale
Monsieur Pierre HENAUT	conseiller municipal

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-3- OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Annule et remplace la délibération n°2 du 31/03/2022

Suite à une erreur de calcul lié au nombre d'habitants sur la commune, il y a lieu de modifier le montant de la subvention accordée au CCAS, sur la délibération n°2 du 31/03/2022, de **3 825,00 €** au lieu de 3 780,00 €.

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-4- OBJET : REMPLACEMENT D'UN MÂT ACCIDENTÉ (point lumineux AA026)

Suite au choc d'un véhicule, survenu le 31 mai 2022, sur le mât du point lumineux AA026, situé rue d'Artois, des travaux doivent être réalisés par l'USEDA (dossier n°02.2022.0559.07.083).

Le montant des travaux s'élève à 2 634,08 € (pris en charge par l'assurance).

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-5- OBJET : TRAVAUX ONF 2022/2023 - coupes d'affouages

Suite au rendez-vous effectué avec M. BONTE de l'Office National des Forêts, en date du 29 juillet 2022, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier, il en est ressorti l'état d'assiette suivant :
Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surf (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination	
								Délivrance (m ³)	Vente (m ³)
10u	AMEL	120	2.09	Régulée	2017	2023		120	
13u	AMEL	110	1.90	Régulée	2021	2023		110	

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-6- OBJET : TRAVAUX ONF 2022/2023 - coupes sanitaires

Suite au rendez-vous effectué avec M. BONTE de l'Office National des Forêts, en date du 29 juillet 2022, concernant les coupes à assoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier, il en est ressorti l'état d'assiette suivant :

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ⁴	Destination	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)
1b	AS	20	0.18	Non		2023			20
2b	AS	120	1.17	Non		2023			120
3a	AS	150	1.48	Non		2023			150
4a	AS	200	1.95	Non		2023			200
5a	AS	100	0.85	Non		2023			100
22a	AS	140	1.4	Non		2023			140
23a	AS	100	1.09	Non		2023			100

Coupes sanitaires chararose du frêne.

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-7- OBJET : CONVENTION D'UTILISATION ET DE MISE À DISPOSITION ANNUELLE DE LOCAUX COMMUNAUX

Le maire informe l'assemblée :

En vue d'assurer le bon fonctionnement et l'organisation d'utilisation des écoles, sur la commune de Beuvarde, une convention doit être établie.

Celle-ci fixe les modalités de mise à disposition de locaux et autres, par la commune de Beuvarde au syndicat scolaire « Le Point du Jour » de Beuvarde.

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

-8- OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DU SIVU « Le Point du Jour »

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) « Le Point du Jour » de BEUVARDES (5 élus)

Les conseillers syndicaux sont appelés à participer aux évolutions et à la gestion des écoles, dans le cadre du SIVU.

Suite aux élections municipales complémentaires et à la démission de Monsieur Sylvain DUBOIS, délégué au SIVU de Beuvarde.

Le maire propose les élus suivants :

- Madame Catherine RICHARD
- Madame Nathalie GUÉNARD

- Monsieur Serge GENEL
- Madame Véronique COURSOLE

- Monsieur Kévin FALAIZE

Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents.

Membres du CCAS

Suite à plusieurs démissions et aux élections municipales complémentaires du 2 octobre 2022, plusieurs membres administrateurs nommés par le maire deviennent des administrateurs élus (Thomas LEDAIN et Colette BACHELIN). Il y a donc un déséquilibre entre les administrateurs nommés et les élus. Il faut trouver de nouveaux bénévoles qui souhaiteraient intégrer le CCAS (administrés).

Opération brioches 2022

L'opération est annulée cette année (brioches livrées rassies si nous la faisons).

Commissions

Suite aux élections, il faudra procéder, lors du prochain conseil municipal, à une mise à jour des commissions communales (chemins/fossés, cimetière, embellissement, finances, manifestations, parts d'usages/bois, relations) et voir pour ajouter une nouvelle commission (boulangerie).

Projet d'urbanisme

Le projet de construction des logements, rue de la Harleine, est refusé (en date du 05/08/2022), car 100% coulées de boue.

Chasse en plaine

Suite à une réunion avec la gendarmerie, le jeudi 6 octobre, la commune a été félicitée pour avoir pris l'arrêté d'autorisation de chasse sur les chemins ruraux aux abords de certaines parcelles (culture de maïs). À noter qu'une chasse non autorisée par l'arrêté du maire a été observée par des administrés.

Plan communal de sauvegarde

Un flyer avec coupon réponse sera distribué aux administrés qui souhaitent se faire connaître ; une liste de personnes dites fragiles sera ainsi intégrée dans le plan communal de sauvegarde. Un correspondant incendie doit être désigné parmi les élus (à faire lors d'une réunion hors conseil municipal).

Travaux de consolidation

Des travaux de consolidation de la berge ont été réalisés, rue de Tabouret. Ces travaux ont été réalisés gratuitement par le Syndicat de l'Ourcq-Amont.

Travaux rue de la Haute Laine

Des travaux sur le réseau pluvial ont été réalisés, rue de la Haute Laine, et sont pris en charge à 100% par la CARCT, via la convention GEPU.

Demandes diverses

Demande de Madame Colette LEFEVRE, pour que la place des écoles porte le nom de Madame Yolande DUBOIS (à réfléchir).

Demande de Madame Claudine TAQUET, concernant le problème des pigeons ramiers. Voir pour prendre contact avec un fauconnier ou demander aux chasseurs.

Boulangerie

Quatre propositions ont été faites aux membres du conseil municipal lors d'une précédente réunion. L'option installation d'un distributeur de pains avait été retenue.

Deux fournisseurs proposent donc :

Moreau : baguette blanche uniquement, à 1,10 € / réapprovisionnement avant 18h00 sur alerte de la machine / paiement en espèces uniquement / 15% de remise sur les commandes faites par la commune ou les associations de la commune / 30,00 € d'électricité/mois.

Maison Cackowski : pains différents + viennoiseries / 100,00 € d'électricité/an / paiement espèces/CB/téléphone / 20% de remise sur les commandes faites par la commune ou les associations de la commune / réapprovisionnement sur télésurveillance / possibilité de faire une tournée avec un camion dans la commune.

Le conseil municipal choisi donc l'option « Maison Cackowski » sous condition de mise en place d'une convention. À voir pour déterminer l'emplacement.

Horaires des points lumineux

Les horaires des éclairages publics ont été modifiés :

Coupure de 22h00 à 6h30.

Problèmes de voisinage

Les problèmes de voisinage, route de Coincy, perdurent. Ceux-ci seront évoqués lors de la visite de la Sous-préfète de Château-Thierry, le jeudi 20 octobre 2022.

AXA

Des permanences AXA sont autorisées dans la salle d'honneur de la mairie pour aider les administrés dans leurs démarches.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 21h06.

Ont signé au registre les membres présents.

À Beuvardes, le 10 octobre 2022

Le maire
Catherine RICHARD

la secrétaire de séance
Maryvonne MARTEL



A handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Martel', written in black ink.